



Conseil d'administration

Délibération du 14 mars 2024

## POINT 9 : CONCESSIONS DE LOGEMENT (NAS/COP) ACTUALISATION

### Exposé des motifs

Le Crous possède 6 logements de fonction (5 soumis au régime de NAS (Nécessité Absolue de Service), 1 soumis au régime de COP (Contrat d'Occupation Précaire))

Ces logements sont répartis sur les résidences Pascal Paoli 1, Pascal Paoli 2, Antoine Casanova et Pierrette Grimaldi. Les logements de fonctions sont mis à disposition des personnels.

Il est demandé aux administrateurs de voter l'actualisation concernant :

- Les occupations par Nécessité Absolue de Service pour les logements situés résidences Pascal Paoli 1, Pascal Paoli 2 et Antoine Casanova.
- Le Contrat d'Occupation Précaire (COP) pour le logement situé résidence Pierrette Grimaldi.

### Projet de délibération

- Adoption de l'actualisation des logements de fonction (NAS/COP).

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

Fait à Corte le 14 mars 2024

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI